

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3018

4 novembre 2015

SOMMAIRE

Axus Luxembourg S.A.	144858	Kerrera Isle S.à r.l.	144849
B.O.A. Group S.A.	144840	Kerta S.à r.l.	144849
CFI NNN France Holdings S.à r.l.	144822	Klingelberg Luxembourg A.G.	144854
C.H. Robinson Luxembourg Sàrl	144862	KPI Retail Property 10 S.à.r.l.	144854
Duferco International Trading Holding S.A.	144841	KPI Retail Property 11 S.à.r.l.	144854
Fambeck Luxco S.à r.l.	144830	KPI Retail Property 3 S.à r.l.	144857
Faroe Investments Mezzco S.à.r.l.	144858	KPI Retail Property 9 S.à r.l.	144857
Fifteen Episcia S.A.	144854	La Balme SPF	144863
FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG	144848	Lakeward Luxembourg	144858
Grace Luxembourg S.à r.l.	144818	La Maison Rose SA	144863
Hecolux S.à r.l.	144834	Landewyck Group Sàrl	144863
Hexavest Holding Sàrl	144863	La Table de Léon S.à r.l.	144857
Indivis SA	144840	Luxembourg Hydro Power	144862
Industrial Development & Exchange Group Luxembourg S.A.	144840	Luxembourg Investment Company 11 S.A. ..	144862
Innova Financial Holding S.à r.l.	144837	Luxembourg Investment Company 11 S.A. ..	144862
Intebini S.à r.l.	144840	NIH Epsilon Management S.à r.l.	144857
International Medical S.A.	144841	Palamar S.à r.l.	144837
Intertek Luxembourg S.à r.l.	144837	Patron Braunschweig Holdings S.à r.l.	144864
Invel Real Estate Partners Lennon 2 SARL	144837	Patron Holding (Luxembourg) S.à r.l.	144864
ISO 200 S.A.	144842	Perseus Immobilien Gesellschaft 12	144858
Jerry & Co S.A. SPF	144842	Terranum Corporate Properties S.à r.l.	144848
JWL S.à r.l.	144847	TMF Luxembourg Holding S.A.	144864
K Beta S.A.	144848	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	144842
		Walulux S.A.-SPF	144853
		Wattwerk Energiekonzepte S.A.	144836

Grace Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 199.896.598,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.209.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

W. R. Grace & Co.-Conn., a corporation organized and existing under the laws of the State of Connecticut (United States of America), having its principal office at 7500 Grace Drive, Columbia, Maryland (United States of America), registered under Employer Identification Number 13-5114230 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, B.P. 7 L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Grace Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.209, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 22 June 2011, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 2086 dated 7 September 2011 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary in Luxembourg, on 18 December 2014, published in the Mémorial number 197 dated 24 January 2015.

II.- The 19,327,526,100 (nineteen billion three hundred twenty-seven million five hundred twenty-six thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 6,621,337 (six million six hundred twenty-one thousand three hundred thirty-seven Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 193,275,261 (one hundred ninety-three million two hundred seventy-five thousand two hundred sixty-one Euro) to EUR 199,896,598 (one hundred ninety-nine million eight hundred ninety-six thousand five hundred ninety-eight Euro) by the issue of 662,133,700 (six hundred sixty-two million one hundred thirty-three thousand seven hundred) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 26,485,346 (twenty-six million four hundred eighty-five thousand three hundred forty-six Euro), the whole to be fully paid up through the contribution of a certain claim of W. R. Grace & Co.-Conn. against the Company;

3. Subscription and payment by W. R. Grace & Co.-Conn. of the new shares by the contribution of a certain claim held against the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase, with retroactive effect as of December 9, 2013 (the "Effective Date"), the share capital of the Company by an amount of EUR 6,621,337 (six million six hundred twenty-one thousand three hundred thirty-seven Euro) (the "Share Capital Increase") so as to raise it from its current amount of EUR 193,275,261 (one hundred ninety-three

million two hundred seventy-five thousand two hundred sixty-one Euro) to EUR 199,896,598 (one hundred ninety-nine million eight hundred ninety-six thousand five hundred ninety-eight Euro) by the issuance of 662,133,700 (six hundred sixty-two million one hundred thirty-three thousand seven hundred) new shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 26,485,346 (twenty-six million four hundred eighty-five thousand three hundred forty-six Euro) (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution, all effective as at the Effective Date as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares, as well as the Share Premium, have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description of the Contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and of the payment of the Share Premium is composed of a certain claim of the Sole Shareholder against the Company (the “Contribution”).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 33,106,683 (thirty-three million one hundred six thousand six hundred eighty-three Euro), as of the Effective Date.

Such valuation has been approved by the directors of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 3 September 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Directors' intervention

Thereupon intervene:

- (i) Mr. David Michael, with professional address at 5 Argyle Close, Ealing, London W13 OBE, class A director;
- (ii) Mrs. Elyse Filon, with professional address at 6001 Broken Sound Parkway NW, Suite 600, Boca Raton, Florida 33487, United States of America, class A director;
- (iii) Mr. Alexander Nielsen, with professional address at 62 Whittemore Avenue, Cambridge, MA 02140, United States of America, class A director;
- (iv) Mr. René Beltjens, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, class B director;
- (v) Mr. Valery Beuken, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, class B director; and
- (vi) Mrs. Claudia Oprea, with professional address at 183, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, class C director.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as directors of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is composed, with effect as of the Effective Date, as follows:

- W. R. Grace & Co.-Conn.: 19,989,659,800 (nineteen billion nine hundred eighty-nine million six hundred fifty-nine thousand eight hundred) shares.

The notary confirms that the 19,989,659,800 (nineteen billion nine hundred eighty-nine million six hundred fifty-nine thousand eight hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the Company's articles of association effective as at the Effective Date, so that to read as follows:

“ **6.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred ninety-nine million eight hundred ninety-six thousand five hundred ninety-eight Euro (EUR 199,896,598) represented by 19,989,659,800 (nineteen billion nine hundred eighty-nine million six hundred fifty-nine thousand eight hundred) shares (parts sociales), of one eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour de septembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

W. R. Grace & Co.-Conn, une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social sis au 7500 Grace Drive, Columbia, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée sous le Numéro d'Identification d'Employeur 13-5114230 (l' "Associé Unique"),

ici dûment représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, B.P. 7 L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Grace Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.209, constituée suivant acte notarié dressé par Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2086, en date du 7 septembre 2011 (le "Société").

Les statuts de la Société ont été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, le 18 décembre 2014, publié au Mémorial numéro 197 en date du 24 janvier 2015.

II.- Les 19.327.526.100 (dix-neuf milliards trois cent vingt-sept millions cinq cent vingt-six mille cents) parts sociales ayant une valeur nominal de 0,01 EUR (un Cent d'Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 6.621.337 EUR (six millions six cent vingt-et-un mille trois cent trente-sept Euros) afin de le porter de son montant actuel de 193.275.261 EUR (cent quatre-vingt-treize millions deux cent soixante-quinze mille deux cent soixante-et-un Euros) à 199.896.598 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros) par l'émission de 662.133.700 (six cent soixante-deux millions cent trente-trois mille sept cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Cent d'Euro) chacune, sujet au paiement d'une prime d'émission total d'un montant de 26.485.346 EUR (vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six Euros), le tout devant être payé au moyen de l'apport d'une certaine créance de W.R. Grace & Co.-Conn. détenue sur la Société;

3. Souscription et paiement par W.R. Grace & Co.-Conn. des nouvelles parts sociales au moyen de l'apport d'une certaine créance détenue sur la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l' Article 6.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte

de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter, avec effet rétroactif au 9 décembre 2013 (la "Date Effective"), le capital social de la Société d'un montant de 6.621.337 EUR (six millions six cent vingt-et-un mille trois cent trente-sept Euros) (l' "Augmentation de capital") afin de le porter de son montant actuel de 193.275.261 EUR (cent quatre-vingt-treize millions deux cent soixante-quinze mille deux cent soixante-et-un Euros) à 199.896.598 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros) par l'émission de 662.133.700 (six cent soixante-deux millions cent trente-trois mille sept cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Cent d'Euro) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales"), sujet au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 26.485.346 EUR (vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six Euros) (la "Prime d'Emission"), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature de l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport, le tout effectif à la Date Effective, comme décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujet au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Apport effectué par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé d'une certaine créance détenu par l'Associé Unique sur la Société (l' "Apport").

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de 33.106.683 EUR (trente-trois millions cent six mille six cent quatre-vingt-trois Euros), à la Date Effective.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 3 septembre 2015, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- (i) M. David Michael, avec adresse professionnelle au 5 Argyle Close, Ealing, London W13 OBE, gérant de classe A;
- (ii) Mme Elyse Filon, avec adresse professionnelle au 6001 Broken Sound Parkway NW, Suite 600, Boca Raton, Florida 33487, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe A;
- (iii) M. Alexander Nielsen, avec adresse professionnelle au 62 Whittemore Avenue, Cambridge, MA 02140, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe A;
- (iv) M. René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe B;
- (v) M. Valery Beuken, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe B; and
- (vi) Mme Claudia Oprea, avec adresse professionnelle au 183, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, gérant de classe C.

tous représentés par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur des apports visée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé, avec effet à la Date Effective, comme suit:

- W. R. Grace & Co.-Conn: 19.989.659.800 (dix-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-neuf millions six cent cinquante-neuf mille huit cents) parts sociales.

Le notaire reconnaît que les 19.989.659.800 (dix-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-neuf millions six cent cinquante-neuf mille huit cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le paragraphe 1 de l'Article 6.1 des statuts de la Société, avec effet à la date effective, de la manière suivante:

“ **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (199.896.598 EUR) représenté par 19.989.659.800 (dix-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-neuf millions six cent cinquante-neuf mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'Euro (0,01 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015154872/240.

(150170566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

CFI NNN France Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.006.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of the month of September.

Before Maître Danielle KOLBACH notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "CFI NNN France Holdings S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale,

exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The share capital of the Company is twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

All Shares have equal rights.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 14.2 of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14.2 of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meeting of the shareholders.

14.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed

by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

15. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euros), which represents the

aggregate subscription price (the "Subscription Price") of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Evidence of the payment of the Subscription Price has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Subscription Price on the Company's bank account.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at one (1) and Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time;

(b) the registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540 (l'Associé Unique),

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "CFI NNN France Holdings S.à r.l." (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière

générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils sont connexes ou propices à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à des propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euro (12.600,- EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14.2 des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14.2 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (email) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générales des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 15. Associé unique. Les dispositions de l'article 14 ne seront applicables que si, et pour autant que, la Société n'a qu'un associé unique.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), qui représente la totalité du prix de souscription (le «Prix de Souscription») des 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie,, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

(b) le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15107. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154772/436.

(150170240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Fambeck Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 361.854.739,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.539.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of September,

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

Mrs. Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on 17 December 1945, with address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

(the "Shareholders").

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of two proxies given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal and Mrs. Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, are the Shareholders of Fambeck Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 190539, incorporated by a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 10 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-3269, on 6 November 2014, page 156890, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Hellinckx on 20 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2092, on August 14th, 2015, (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of thirty-five million US Dollars (USD 35,000,000.-) by the issuance of thirty five million (35.000.000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;
2. Subscription and payment of one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) new issued shares by Ms Maria De Jesus Dora Legorreta Santos by contribution in cash;
3. Subscription and payment of thirty-three million two hundred fifty thousand (33.250.000) new issued shares by Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal by contribution in cash;
4. Approval of the amendment of the Company's articles of association to reflect the issuance of new shares,
5. Proxies,
6. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders unanimously DECIDE to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-five million US Dollars (USD 35,000,000.-) by the issuance of thirty-five million (35.000.000) shares with a par value of USD 1.-(USD 1.-) each, each share vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Regis Galiotto, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Shareholders by virtue of two proxies given under private seal, which will remain attached to the present deed.

1. Ms Maria De Jesus Dora Legorreta Santos DECIDES to subscribe for and fully pay one million seven hundred fifty thousand (1,750,000) shares, i.e. one hundred seventy five thousand (175.000) shares of each class of shares, each share having a par value of USD 1.- (USD 1.-), for a total amount of one million seven hundred fifty thousand US Dollars (USD 1,750,000.-) by a contribution in cash,

2. Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal (the "Second Shareholder") DECIDES to subscribe for and fully pay thirty three million two hundred fifty thousand (33.250.000) shares, i.e. three million three hundred twenty five thousand (3.325.000) shares of each class of shares, each share having a par value of USD 1.-(USD 1.-), for a total amount of thirty three million two hundred fifty thousand US Dollars (USD 33,250,000.-) by a contribution in cash,

so that the amount of thirty five million US Dollars (USD 35,000,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions in cash being fully carried out, the Shareholders unanimously DECIDE to amend article 6.1. of the Articles to read as follows:

“ **6.1.** The issued corporate capital is set at three hundred sixty one million eight hundred fifty-four thousand seven hundred thirty nine US Dollars (USD 361,854,739.-) divided into:

- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred eighty two (36,185,482) Class A shares,
- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred seventy three (36,185,473) Class B Shares,
- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred seventy three (36,185,473) Class C Shares,
- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred seventy three (36,185,473) Class D Shares,
- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred seventy three (36,185,473) Class E Shares,
- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred seventy three (36,185,473) Class F Shares,
- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred seventy three (36,185,473) Class G Shares,
- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred seventy three (36,185,473) Class H Shares,
- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred seventy three (36,185,473) Class I Shares, and
- Thirty six million one hundred eighty five thousand four hundred seventy three (36,185,473) Class J Shares.

Each share with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf septembre,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique

Madame Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, née à Jocotitlan, Mexique, le 17 décembre 1945, demeurant à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

(les «Associés»),

Dûment représentés par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privés.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparants et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclarent et demandent au notaire:

I. d'acter que M. Juan Francisco Beckmann Vidal et Mme Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, sont les Associés de la Société à responsabilité limitée Fambeck Luxco S.à r.l, ayant son siège social au 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190539, constituée suivant acte reçu par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 10 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-3269 du 6 novembre 2014, page 156890 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2092 du 14 août 2015, (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente-cinq millions Dollars Américains (USD 35.000.000,-) par l'émission de trente-cinq millions (35.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription et paiement de un million sept cent cinquante mille (1.750.000) nouvelles parts sociales par Madame Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, par un apport en espèce;

3. Souscription et libération de trente-trois million deux cent cinquante mille (33.250.000) nouvelles parts sociales par Monsieur Juan Francisco Beckmann Vidal, par un apport en espèce;

4. Approbation de la modification des statuts pour refléter l'émission des nouvelles parts sociales;

5. Procurations; et

6. Divers.

Première résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-cinq millions dollars américains (USD 35.000.000,-) par l'émission de trente-cinq millions (35.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, chaque part ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution
Intervention - Souscription - Paiement

Est alors intervenu aux présentes Mr. Regis Galiotto, agissant en sa qualité de mandataire spécial des Associés, en vertu de deux procurations données sous seing privés qui resteront annexées aux présentes.

1 Madame Maria De Jesus Dora Legorreta Santos a déclaré souscrire et payer en totalité un million sept cent cinquante mille (1.750.000) nouvelles parts sociales, composées de cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de chaque classe, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et paiement en espèce d'un million sept cent cinquante mille (1.750.000) nouvelles parts sociales pour un montant total d'un million sept cent cinquante mille Dollars Américains (USD 1.750.000,-).

2 Monsieur Juan Francisco Beckmann Vidal a déclaré souscrire et payer en totalité trente-trois million deux cent cinquante mille (33.250.000) nouvelles parts sociales, composées de trois million trois cent vingt-cinq mille (3.325.000) parts sociales de chaque classe, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et paiement en espèce des totalité trente-trois million deux cent cinquante mille (33.325.000) nouvelles parts sociales pour un montant total de totalité trente-trois million deux cent cinquante mille Dollars Américains (USD 33.325.000,-).

De sorte que la somme de trente-cinq million Dollars Américains (USD 35.000.000,-) se trouve à présent à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire par un certificat de blocage délivré par la banque.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, les apports en espèce ayant été accomplis, les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6.1. des Statuts de la Société comme suit:

« **6.1.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante et un millions huit cent cinquante-quatre mille sept cent trente-neuf Dollars Américains (USD 361.854.739,-) divisé en:

- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-deux (36.185.482) parts sociales de classe A,
- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (36.185.473) parts sociales de classe B,
- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (36.185.473) parts sociales de classe C,
- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (36.185.473) parts sociales de classe D,
- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (36.185.473) parts sociales de classe E,
- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (36.185.473) parts sociales de classe F,
- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (36.185.473) parts sociales de classe G,
- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (36.185.473) parts sociales de classe H,
- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (36.185.473) parts sociales de classe I, et
- Trente-six millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (36.185.473) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) et toutes entièrement souscrites et libérées avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.

Quatrième résolution

Les Associés DÉCIDENT à l'unanimité d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter l'augmentation de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à sept mille Euros (7.000.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec Notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29433. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 201515388/188.

(150171627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Hecolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.039.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le onze septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Sefto HECO, chauffeur de bus, demeurant à L-3598 Dudelange, 6, route de Zoufftgen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet le commerce en général et en particulier le e-commerce ainsi que le transport par route de marchandises et de petits colis avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes et tous services liés à cette activité.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de HECOLUX S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Sefto HECO, chauffeur de bus, demeurant à L-3598 Dudelange, 6, route de Zoufftgen.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Sefto HECO, chauffeur de bus, né à Pec (Yougoslavie), le 15 avril 1985, demeurant à L-3598 Dudelange, 6, route de Zoufftgen.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-6450 Echternach, 14, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HECO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154906/114.

(150171263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Wattwerk Energiekonzepte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 146.575.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "WATTWERK ENERGIEKONZEPTE S.A.", mit Sitz zu L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen. Genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 146.575, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 5. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1275 vom Jahre 2. Juli 2009.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Stefan SOMMERLADE, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66399 Mandelbachtal, Rilkestraße 5.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Herr Cyrille HURT, Angestellter, beruflich wohnhaft in Remich.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Herrn Stefan SOMMERLADE, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66399 Mandelbachtal, Rilkestraße 5.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5444 Schengen, 5 Baachergaass und dementsprechend Änderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung.

2. Verschiedenes Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-5444 Schengen, 5 Baachergaass und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Erster Satz). „Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen“.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. SOMMERLADE, C. HURT, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 18. September 2015.

Référence de publication: 2015155848/48.

(150170743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.035.632,93.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 juillet 2015, sous la référence L150127070 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154913/12.

(150170225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Intertek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Intertek Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015154916/11.

(150170330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Invel Real Estate Partners Lennon 2 SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 187.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154918/10.

(150170432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Palamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 166, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 200.031.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "RIM50 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3898 Foetz, 166, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 197250,

dûment représentée par son gérant Monsieur Laurent MARCHESE, directeur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 mai 1969, demeurant à L-3898 Foetz, 166, rue du Brill,

ici représenté par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (la “Mandataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ciaprès créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée “PALAMAR S.à r.l.”, (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet:

- l'achat et la vente de terrains et d'autres objets immobiliers, en direct ou par structure interposée, ainsi que la location de ces biens;
- l'intervention comme intermédiaire ou apporteur d'affaires;
- la prestation de services de consultance dans le domaine de l'immobilier; et
- l'évaluation d'objets immobiliers ou terrains.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mondcerange (Grand- Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "RIM50 S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-3898 Foetz, 166, rue du Brill.
2. Monsieur Laurent MARCHESE, directeur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 mai 1969, demeurant à L-3898 Foetz, 166, rue du Brill, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 septembre 2015. 2LAC/2015/20553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155048/129.

(150170819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Indivis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 80.895.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07 septembre 2015 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016:

Madame Thielen Annick, administrateur, demeurant à L-1842 Howald, 3, avenue Grand'Duc Jean.

Monsieur Lehninger Thomas, administrateur, demeurant à A-2345 Brunn, 38, Turnerstrasse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015154926/14.

(150170256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

IDEX Group Luxembourg S.A., Industrial Development & Exchange Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.002.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154927/9.

(150170308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Intebini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2414 Luxembourg, 3, Raspert.

R.C.S. Luxembourg B 64.056.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154928/10.

(150170468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Casablanca le 22 juin 2015

- Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en tant que Président du Conseil d'Administration de BOA Group, en remplacement de Monsieur Mohamed Bennani.

Monsieur BENJELLOUN-TOUIMI assurera le bon fonctionnement du Conseil d'Administration et veillera de manière générale au bon fonctionnement du groupe B.O.A.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2021.

- Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, confirme Monsieur Amine BOUABID en tant que Directeur General de BOA Group dans le cadre du nouveau mode de gestion adopté. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2021.

Monsieur Amine BOUABID, en sa qualité de Directeur Général, sera investi de tous les pouvoirs pour engager et représenter la Société vis-à-vis des tiers et agir dans l'intérêt social, ainsi qu'assurer la gestion quotidienne de la Société, dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales ou de ceux spécialement réservés au Conseil d'Administration par des dispositions légales ou statutaires.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015155247/21.

(150171674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

International Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 47.506.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154930/10.

(150170200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Duferco International Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 51.469.

EXTRAIT

Comme décidé lors du Conseil d'Administration du 18 septembre 2015, la Société a nommé en tant que nouveau délégué à la gestion journalière Monsieur Stefano Arancio, Directeur des Opérations (COO), né le 02 avril 1948 à Alessano (Italie) et situé au 32, via Albonago, CH-6962 Lugano-Viganello avec effet au 18 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Suite à cette nomination, les 6 délégués à la gestion journalière, à savoir Monsieur Matthew De Morgan, Monsieur Roger Hughes, Monsieur Thomas Patrick, Monsieur Giuseppe Venturato, Monsieur Alessandro Casale et Monsieur Stefano Arancio, avec effet au 18 septembre 2015 et pour une durée indéterminée, ont les pouvoirs de signature suivants:

- Monsieur Matthew De Morgan: La Société est valablement engagée par la signature de Monsieur Matthew De Morgan, Chief Executive Officer (CEO, Chef de la Direction) et Administrateur de catégorie A, avec un Administrateur de catégorie A ou B, ou tout autre délégué à la gestion journalière;

- Monsieur Roger Hughes: La Société est valablement engagée par la signature de Monsieur Roger Hughes, Responsable de la gestion des risques (Head of Risk Management), avec un Administrateur de catégorie A;

- Monsieur Thomas Patrick: La Société est valablement engagée par la signature de Monsieur Thomas Patrick, Responsable du financement des échanges commerciaux (Head of Trade Finance), avec un Administrateur de catégorie A;

- Monsieur Giuseppe Venturato: La Société est valablement engagée par la signature de Monsieur Giuseppe Venturato, Responsable de l'administration commerciale (Head of Trade Administration), avec un Administrateur de catégorie A;

- Monsieur Alessandro Casale: La Société est valablement engagée par la signature de Monsieur Alessandro Casale, Responsable de l'audit et du contrôle (Head of Audit & Control), avec un Administrateur de catégorie A.

- Monsieur Stefano Arancio: La Société est valablement engagée par la signature de Monsieur Stefano Arancio, Directeur des Opérations (COO), avec un Administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156051/29.

(150172213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 42.655.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015154934/12.

(150170404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Jerry & Co S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 169.785.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour: JERRY & CO S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015154937/14.

(150170063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.646.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) ULYSSES PARTICIPATION S.À R.L., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 136220 ("Ulysses Participation"),

here represented by Me Caroline Halembert, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2015,

2) PARCOM BUY OUT FUND II B.V., a besloten vennootschap existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at NL-1118 BJ Schiphol Airport, 375-D7, Schiphol Boulevard, registered with the Trade and Companies' Register of Amsterdam under number 3213585 ("Parcom"),

here represented by Me Caroline Halembert, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 24, 2015.

3) SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 6061 ("SGBT"),

here represented by Me Caroline Halembert, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder(s) and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Ulysses Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 125646, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen dated 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 May 2007, number 1015 (the "Company").

Such appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Acknowledgment that the Company holds seven hundred forty-six million five hundred seventy-five thousand nine hundred sixty-nine (746,575,969) preferred B7 shares issued by the Company;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of seven million four hundred sixty-five thousand seven hundred fifty-nine euro sixty-nine eurocents (EUR 7,465,759.69) so as to reduce it from its current amount of one hundred forty-eight million eight hundred six thousand four hundred sixteen euro eighteen eurocents (EUR 148,806,416.18) represented by one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B0 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B1 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B2 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred three (1,860,080,203) preferred B3 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B4 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B5 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B6 shares and one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred (1,860,080,200) preferred B7 shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to one hundred forty-one million three hundred forty thousand six hundred fifty-six euro forty-nine eurocents (EUR 141,340,656.49), through the cancellation of seven hundred forty-six million five hundred seventy-five thousand nine hundred sixty-nine (746,575,969) preferred B7 shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

3. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company.

4. Delegation of powers to the board of directors to implement the proposed capital reduction.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to acknowledge that the Company holds seven hundred forty-six million five hundred seventy-five thousand nine hundred sixty-nine (746,575,969) preferred B7 shares issued by the Company.

Second resolution

The shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of seven million four hundred sixty-five thousand seven hundred fifty-nine euro sixty-nine eurocents (EUR 7,465,759.69) so as to reduce it from its current amount of one hundred forty-eight million eight hundred six thousand four hundred sixteen euro and eighteen eurocent (EUR 148,806,416.18) represented by one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B0 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B1 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B2 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred three (1,860,080,203) preferred B3 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B4 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B5 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B6 shares and one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred (1,860,080,200) preferred B7 shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to one hundred forty-one million three hundred forty thousand six hundred fifty-six euro forty-nine eurocents (EUR 141,340,656.49), through the cancellation of seven hundred forty-six million five hundred seventy-five thousand nine hundred sixty-nine (746,575,969) preferred B7 shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

As a result of the foregoing, the share capital of one hundred forty-one million three hundred forty thousand six hundred fifty-six euro forty-nine eurocents (EUR 141,340,656.49) is represented by one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B0 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B1 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B2 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred three (1,860,080,203) preferred B3 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B4 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B5 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B6 shares and one billion one hundred thirteen million five hundred four thousand two hundred thirty-one (1,113,504,231) preferred B7 shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, held as follows:

1. Ulysses Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.220,

holds one billion four hundred seventy-three million three hundred one thousand seven hundred eighty-five (1,473,301,785) preferred B0 shares, one billion four hundred seventy-three million three hundred one thousand seven hundred eighty-five (1,473,301,785) preferred B1 shares, one billion four hundred seventy-three million three hundred one thousand seven hundred eighty-six (1,473,301,786) preferred B2 shares, one billion four hundred seventy-three million

three hundred one thousand seven hundred eighty-five (1,473,301,785) preferred B3 shares, one billion four hundred seventy-three million three hundred one thousand seven hundred eighty-five (1,473,301,785) preferred B4 shares one billion four hundred seventy-three million three hundred one thousand seven hundred eighty-four (1,473,301,784) preferred B5 shares and one billion four hundred seventy-three million three hundred one thousand seven hundred eighty-three (1,473,301,783) preferred B6 shares and eight hundred eighty-one million nine hundred sixty-six thousand one hundred forty-seven (881,966,147) preferred B7 shares;

2. Parcom Buy Out Fund II BV, a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 375 - D7, 1118 BJ Schiphol Airport, the Netherlands, recorded with the Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 32123585,

holds two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-six (236,765,366) preferred B0 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-six (236,765,366) preferred B1 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-six (236,765,366) preferred B2 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-six (236,765,366) preferred B3 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-five (236,765,365) preferred B4 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-five (236,765,365) preferred B5 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-five (236,765,365) preferred B6 shares and one hundred forty-one million seven hundred thirty-five thousand four hundred thirteen (141,735,413) preferred B7 shares;

3. Société Générale Bank & Trust, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.061,

holds one hundred fifty million thirteen thousand fifty-three (150,013,053) preferred B0 shares, one hundred fifty million thirteen thousand fifty-three (150,013,053) preferred B1 shares, one hundred fifty million thirteen thousand fifty-two (150,013,052) preferred B2 shares, one hundred fifty million thirteen thousand fifty-two (150,013,052) preferred B3 shares, one hundred fifty million thirteen thousand fifty-one (150,013,051) preferred B4 shares, one hundred fifty million thirteen thousand fifty-two (150,013,052) preferred B5 shares, one hundred fifty million thirteen thousand fifty-three (150,013,053) preferred B6 shares and eighty-nine million eight hundred two thousand six hundred seventy-one (89,802,671) preferred B7 shares.

Third resolution

Further to the above resolution, the shareholders resolve to amend article 6.1.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred forty-one million three hundred forty thousand six hundred fifty-six euro forty-nine eurocents (EUR 141,340,656.49) represented by one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B0 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B1 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B2 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred three (1,860,080,203) preferred B3 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B4 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B5 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B6 shares and one billion one hundred thirteen million five hundred four thousand two hundred thirty-one (1,113,504,231) preferred B7 shares of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up”

Fourth resolution

The shareholders resolve to confer all and any powers to the board of directors of the Company in order to implement the aforementioned capital decrease.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder(s) of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de juillet,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) ULYSSES PARTICIPATION S.À R.L., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136220 (“Ulysses Participation”),

ici représentée par Maître Caroline Halembert, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2015,

2) PARCOM BUY OUT FUND II B.V., une besloten vennootschap existant sous les lois du Pays-Bas, ayant son siège social au NL- 1118 BJ Schiphol Airport, 375-D7, Schiphol Boulevard, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 3213585 (“Parcom”),

ici représentée par Maître Caroline Halembert, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juillet 2015.

3) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6061 (“SGBT”)

ici représentée par Maître Caroline Halembert, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et par le notaire instruant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de Ulysses Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 125646, constituée selon acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 mai 2007, numéro 1015 (la «Société»).

Les parties comparantes, représentées tel que repris ci-dessus, représentent l'intégralité du capital social, déclarent être pleinement informées sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Constat de la détention par la Société de sept cent quarante-six millions cinq cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-neuf (746.575.969) parts sociales préférentielles de catégorie B7 émises par la Société;

2. Réduction du capital de la Société d'un montant de sept millions quatre cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-neuf euros et soixante-neuf centimes d'euro (EUR 7.465.759,69) afin de le réduire de son montant actuel de cent quarante-huit millions huit cent six mille quatre cent seize euros dix-huit centimes d'euro (EUR 148.806.416,18) représenté par un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent trois (1.860.080.203) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cents (1.860.080.200) parts sociales préférentielles de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, à un montant de cent quarante-et-un millions trois cent quarante mille six cent cinquante-six euros quarante-neuf centimes d'euro (EUR 141.340.656,49) par l'annulation de sept cent quarante-six millions cinq cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-neuf (746.575.969) parts sociales préférentielles de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

4. Délégation de pouvoir au conseil de gérance afin de mettre en oeuvre la réduction de capital proposée.

L'assemblée générale, considérant tous les points à l'ordre du jour, ont pris à l'unanimité des voix et ont prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de prendre acte de la détention par la Société de sept cent quarante-six millions cinq cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-neuf (746.575.969) parts sociales préférentielles de catégorie B7 émises par la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital de la Société d'un montant de sept millions quatre cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-neuf euros et soixante-neuf centimes d'euro (EUR 7.465.759,69) afin de le réduire de son montant actuel de cent quarante-huit millions huit cent six mille quatre cent seize euros dix-huit centimes d'euro (EUR 148.806.416,18) représenté par un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204)

parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent trois (1.860.080.203) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cents (1.860.080.200) parts sociales préférentielles de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, à un montant de cent quarante-et-un millions trois cent quarante mille six cent cinquante-six euros quarante-neuf centimes d'euro (EUR 141.340.656,49) par l'annulation de sept cent quarante-six millions cinq cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-neuf (746.575.969) parts sociales préférentielles de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

En conséquence de ce qui précède, le capital social d'un montant de cent quarante-et-un millions trois cent quarante mille six cent cinquante-six euros quarante-neuf centimes d'euro (EUR 141.340.656,49) est représenté par un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent trois (1.860.080.203) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un milliard cent treize millions cinq cent quatre mille deux cent trente-et-un (1.113.504.231) parts sociales préférentielles de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, lesquelles sont détenues comme suit:

1. Ulysses Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.220,

détient un milliard quatre cent soixante-treize millions trois cent un mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.473.301.785) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard quatre cent soixante-treize millions trois cent un mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.473.301.785) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard quatre cent soixante-treize millions trois cent un mille sept cent quatre-vingt-six (1.473.301.786) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard quatre cent soixante-treize millions trois cent un mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.473.301.785) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard quatre cent soixante-treize millions trois cent un mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.473.301.785) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard quatre cent soixante-treize millions trois cent un mille sept cent quatre-vingt-quatre (1.473.301.784) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard quatre cent soixante-treize millions trois cent un mille sept cent quatre-vingt-trois (1.473.301.783) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et huit cent quatre-vingt-un million neuf cent soixante-six mille cent quarante-sept (881.966.147) parts sociales préférentielles de catégorie B7;

2. Parcom Buy Out Fund II BV, une société constituée selon les lois du Royaume des Pays-Bas, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 375 - D7, 1118 BJ Schiphol Airport, Royaume des Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 32123585,

détient deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-six (236.765.366) parts sociales préférentielles de catégorie B0, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-six (236.765.366) parts sociales préférentielles de catégorie B1, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-six (236.765.366) parts sociales préférentielles de catégorie B2, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-dix (236.765.366) parts sociales préférentielles de catégorie B3, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-cinq (236.765.365) parts sociales préférentielles de catégorie B4, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-cinq (236.765.365) parts sociales préférentielles de catégorie B5, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-cinq (236.765.365) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et cent quarante-et-un millions sept cent trente-cinq mille quatre cent treize (141.735.413) parts sociales préférentielles de catégorie B7;

3. Société Générale Bank & Trust, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6.061,

détient cent cinquante millions treize mille cinquante-trois (150.013.053) parts sociales préférentielles de catégorie B0, cent cinquante millions treize mille cinquante-trois (150.013.053) parts sociales préférentielles de catégorie B1, cent cinquante millions treize mille cinquante-deux (150.013.052) parts sociales préférentielles de catégorie B2, cent cinquante millions treize mille cinquante-deux (150.013.052) parts sociales préférentielles de catégorie B3, cent cinquante millions treize mille cinquante-et-un (150.013.051) parts sociales préférentielles de catégorie B4, cent cinquante millions treize mille cinquante-deux (150.013.052) parts sociales préférentielles de catégorie B5, cent cinquante millions treize mille

cinquante-trois (150.013.053) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et quatre-vingt-neuf millions huit cent deux mille six cent soixante-et-onze (89.802.671) parts sociales préférentielles de catégorie B7.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quarante-et-un millions trois cent quarante mille six cent cinquante-six euros quarante-neuf centimes d'euro (EUR 141.340.656,49) représenté par un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent trois (1.860.080.203) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un milliard cent treize millions cinq cent quatre mille deux cent trente-et-un (1.113.504.231) parts sociales préférentielles de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées."»

Quatrième résolution

Les associés décident de donner tout pouvoir au conseil de gérance de la Société afin de mettre en oeuvre la réduction de capital susmentionnée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille huit cents Euro (EUR 1.800.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des parties comparantes, connu(s) du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le(s)dit(s) mandataire(s) des parties comparante a(ont) signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Halembert, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 27 juillet 2015. GAC/2015/6465. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155156/298.

(150170186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

JWL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8423 Steinfort, 6, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 158.688.

EXTRAIT

En date du 27 juillet 2015, l'associée Charlotte EYIKE, médecin, demeurant à L-8479 Eischen, 32, cité Bettenwiss, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à savoir 80 parts sociales à

Christian NKANA FOULEFACK, gérant de société, demeurant à L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Monsieur NKANA FOULEFACK est à partir de cette date associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JWL S.à r.l.

Référence de publication: 2015154940/14.

(150170267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

K Beta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.636.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 30 juillet 2015, qu'il a été décidé:
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

De plus, veuillez prendre note de la nouvelle adresse de PricewaterhouseCoopers se trouvant désormais au 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015154942/19.

(150170285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, mit Sitz in Luxemburg, vom 15. September 2015 geht hervor, dass:

- Herr Michael Bonacker, beruflich wohnhaft in Bockenheimer Landstraße 10, D-60323 Frankfurt am Main, geboren am 30. Mai 1967 in Saarbrücken, Deutschland, als weiteres Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Generalversammlung im Jahre 2016 bestellt worden ist.

- Herr Frank-Peter Martin, beruflich wohnhaft in Bockenheimer Landstraße 10, D-60323 Frankfurt am Main, geboren am 9. Februar 1962 in Wiesbaden, Deutschland, als weiteres Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Generalversammlung im Jahre 2016 bestellt worden ist.

Mit Schreiben vom 08.09.2015 und 14.09.2015 haben die Verwaltungsratsmitglieder Gerhard Engler und Dr. Christian Wrede ihr Amt als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt.

Luxemburg, den 15. September 2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Monika Anell / Luc Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2015155422/21.

(150170865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Terranum Corporate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 980.438,50.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 174.009.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 septembre 2015

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 15 septembre 2015 que:

- Monsieur Russell Goin, employé privé, avec adresse professionnelle au 20, Queen Street West, 5^{ème} étage, CDN-M5H 3R4 Toronto, a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective au 1^{er} septembre 2015.

- Monsieur Duncan Osborne, employé privé, avec adresse professionnelle au 20, Queen Street West, 5^{ème} étage, CDN-M5H 3R4 Toronto, a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective au 1^{er} septembre 2015.

- Monsieur Salvatore Iacono, employé privé, avec adresse professionnelle au 20, Queen Street West, 5^{ème} étage, CDN-M5H 3R4 Toronto, a été élu au poste de gérant de la société, avec date effective au 15 septembre 2015. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

- Monsieur James Karl Kreppner, employé privé, avec adresse professionnelle au 20, Queen Street West, 5^{ème} étage, CDN-M5H 3R4 Toronto, a été élu au poste de gérant de la société, avec date effective au 15 septembre 2015. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015155138/24.

(150170376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Kerrera Isle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.247.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.274.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, MacLean-Fogg Company and Subsidiaries ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154946/12.

(150170607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Kerta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.735,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.561.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of July, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kerta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 169.561 and having a share capital of forty-three thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 43,635.-) (the Company). The Company was incorporated on June 13, 2012, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated July 16, 2012, number 1782. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on June 17, 2014, pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, prenamed, published in the Mémorial C dated August 28, 2014, number 2300.

There appeared:

1) Terranum Corporate Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the RCS under number B 174.009 and having a share capital of nine hundred eighty thousand four hundred thirty-eight Euro and fifty cents (EUR 980,438.50) (Terranum Corporate Properties); and

2) Gloria Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the RCS under number B 177.412 and having a share capital of twelve thousand five hundred twenty Euro (EUR 12,520.-) (Gloria Holdings);

(the parties referred to above are hereinafter collectively referred to as the Shareholders),

both here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary's clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on 20 and 21 July 2015.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), together with payment of an ordinary share premium in an aggregate amount of twenty-seven million six hundred sixty-one thousand eight hundred sixty Euro and nine cents (EUR 27,661,860.09) to be allocated to the Ordinary Share Premium Account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 43,635.-), represented by one million three hundred eight thousand nine hundred ninety-seven (1,308,997) ordinary shares and three million fifty-four thousand five hundred three (3,054,503) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to forty-three thousand seven hundred thirty-five Euro (EUR 43,735.-), by way of the issue of two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares and seven thousand one (7,001) new class B shares of the Company, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as the existing ordinary shares and class B shares.

3. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 2. above by contributions in cash.

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and class B shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), together with payment of an ordinary share premium in an aggregate amount of twenty-seven million six hundred sixty-one thousand eight hundred sixty Euro and nine cents (EUR 27,661,860.09) to be allocated to the Ordinary Share Premium Account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 43,635.-), represented by one million three hundred eight thousand nine hundred ninety-seven (1,308,997) ordinary shares and three million fifty-four thousand five hundred three (3,054,503) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to forty-three thousand seven hundred thirty-five Euro (EUR 43,735.-), by way of the issue of two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares and seven thousand one (7,001) new class B shares of the Company, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as the existing ordinary shares and class B shares.

Third Resolution:

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Terranum Corporate Properties, prenamed, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares of the Company and fully pays up such new ordinary shares by a payment in cash in an amount of twenty-seven million six hundred sixty-one thousand eight hundred ninety Euro and eight cents (EUR 27,661,890.08) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-nine Euro and ninety-nine cents (EUR 29.99) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of twenty-seven million six hundred sixty-one thousand eight hundred sixty Euro and nine cents (EUR 27,661,860.09) to the Ordinary Share Premium Account.

Gloria Holdings, prenamed, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to seven thousand one (7,001) new class B shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of seventy Euro and one cent (EUR 70.01) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of twenty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred sixty Euro and nine cents (EUR 27,661,960.09) was at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The Company's share capital is set at forty-three thousand seven hundred thirty-five Euro (EUR 43,735.-), represented by:

(i) one million three hundred eleven thousand nine hundred ninety-six (1,311,996) ordinary shares (Ordinary Shares); and

(ii) three million sixty-one thousand five hundred four (3,061,504) class B shares (Class B Shares);

each of the Ordinary Shares and the Class B Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share and Shares shall mean the shares in every Class of Shares.”

Fifth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and class B shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Kerta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 169.561 et ayant un capital social de quarante-trois mille six cent trente-cinq euros (EUR 43.635,-) (la Société). La Société a été constituée le 13 juin 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 1782 du 16 juillet 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 juin 2014 suivant un acte de Maître Marc Loesch, prénommé, publié au Mémorial C numéro 2300 du 28 août 2014.

Ont comparu:

1) Terranum Corporate Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 174.009 et ayant un capital social de neuf cent quatre-vingt mille quatre cent trente-huit euros et cinquante centimes (EUR 980.438,50) (Terranum Corporate Properties); et

2) Gloria Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 177.412 et ayant un capital social de douze mille cinq cent vingt euros (12.520,-) (Gloria Holdings);

(les parties mentionnées ci-dessus seront ci-après désignées collectivement comme les Associés),

toutes deux ici représentées par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date des 20 et 21 juillet 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-), ensemble avec paiement d'une prime d'émission ordinaire d'un montant total de vingt-sept millions six cent soixante-et-un mille huit cent soixante euros et neuf centimes (EUR 27.661.860,09) qui sera affectée au Compte de Prime d'Emission Ordinaire, dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille six cent trente-cinq euros (EUR 43.635,-) représenté par un million trois cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.308.997) parts sociales ordinaires et trois millions cinquante-quatre mille cinq cent trois (3.054.503) parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à quarante-trois mille sept cent trente-cinq euros (EUR 43.735,-), par l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires et sept mille une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales ordinaires et parts sociales de classe B existantes.

3. Souscriptions à et libérations de l'augmentation de capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par des apports en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires et des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-), ensemble avec paiement d'une prime d'émission ordinaire d'un montant total de vingt-sept millions six cent soixante et un mille huit cent soixante euros et neuf centimes (EUR 27.661.860,09) qui sera affectée au Compte de Prime d'Emission Ordinaire, dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille six cent trente-cinq euros (EUR 43.635,-) représenté par un million trois cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.308.997) parts sociales ordinaires et trois millions cinquante-quatre mille cinq cent trois (3.054.503) parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à quarante-trois mille sept cent trente-cinq euros (EUR 43.735,-), par l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires et sept mille une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales ordinaires et parts sociales de classe B existantes.

Troisième résolution:

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscriptions - Libérations

Terranum Corporate Properties, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de vingt-sept millions six cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-dix euros et huit centimes (EUR 27.661.890,08) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 29,99) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de vingt-sept millions six cent soixante et un mille huit cent soixante euros et neuf centimes (EUR 27.661.860,09) au Compte de Prime d'Emission Ordinaire.

Gloria Holdings, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à sept mille et une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de soixante-dix euros et un centime (EUR 70,01) qui sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de vingt-sept millions six cent soixante et un mille neuf cent soixante euros et neuf centimes (EUR 27.661.960,09) était à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire par un certificat de blocage.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois mille sept cent trente-cinq euros (EUR 43.735,-), représenté par:

(i) un million trois cent onze mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.311.996) parts sociales ordinaires (Parts Sociales Ordinaires); et

(ii) trois millions soixante et un mille cinq cent quatre (3.061.504) parts sociales de classe B (Parts Sociales de Classe B);

chacune des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales de Classe B étant sous forme nominative et désignée, respectivement, comme une Classe de Parts Sociales et, ensemble, comme les Classes de Parts Sociales. Une part sociale d'une Classe de Parts Sociales sera désignée comme une Part Sociale et les Parts Sociales désignent les parts sociales de toute Classe de Parts Sociales.»

Cinquième Résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires et des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 août 2015. GAC/2015/6672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154947/234.

(150170209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Walulux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 25.251.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 5 juin 2015

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Koen Van Huynegem, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015155168/24.

(150170460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Klingelberg Luxemburg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.451.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154949/9.

(150170095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

KPI Retail Property 10 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.125.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154951/9.

(150170324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

KPI Retail Property 11 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.128.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154952/9.

(150170333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Fifteen Episcia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.764.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am neunten September.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze zu Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft Fifteen Episcia S.A., mit Sitz in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Juli 2015, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Régis Galiotto, berufsmäßig ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zur Schriftführerin und die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Solange Wolter-Schieres, berufsmäßig ansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Der Aktionär sowie dessen bevollmächtigter Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmacht sowie der Stückzahl der vertretenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmacht bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche einunddreißigtausend (31.000) Namensaktien der Gesellschaft vertreten sind und die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen kann, die dem Aktionär vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Beschluss dass nunmehr die deutsche Fassung der Satzung maßgebend ist.

2. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zwei Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 2.500.000,-) um es von seinem jetzigen Stande von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf zwei Millionen fünfhundert einunddreißigtausend Euro (EUR 2.531.000,-) zu bringen durch die Schaffung von zwei Millionen fünfhunderttausend (2.500.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), welche voll in bar eingezahlt werden.

3. Dementsprechende Abänderung vom ersten Absatz in Artikel drei der Satzung um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen fünfhundert einunddreißigtausend Euro (EUR 2.531.000,-) eingeteilt in zwei Millionen fünfhundert einunddreißigtausend (2.531.000,-) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).“

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt dass nunmehr die deutsche Fassung der Satzung maßgebend ist.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwei Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 2.500.000,-) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Stande von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf zwei Millionen fünfhundert einunddreißigtausend Euro (EUR 2.531.000,-) zu bringen durch die Schaffung von zwei Millionen fünfhunderttausend (2.500.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Die Generalversammlung beschließt zur Zeichnung aller zwei Millionen fünfhunderttausend (2.500.000) neuen Aktien den alleinigen Aktionär Herr Ömer Kaan Birol Varol, wohnhaft in D-40474 Düsseldorf, Curt-Beckmann-Straße 55 anzunehmen.

Zeichnung - Einzahlung

Sodann erklärt Herr Ömer Kaan Birol Varol, vorbenannt, hier vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, vorbenannt, aufgrund der vorbenannten Vollmacht,

sämtliche zwei Millionen fünfhunderttausend (2.500.000) neuen Aktien zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von zwei Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 2.500.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den ersten Absatz in Artikel drei der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen fünfhundert einunddreißigtausend Euro (EUR 2.531.000,-) eingeteilt in zwei Millionen fünfhundert einunddreißigtausend (2.531.000,-) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der getätigten Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 3.500,-

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Der amtierende Notar, der der deutschen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache und im Falle von Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die deutsche Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation of the foregoing text:

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of “Fifteen Episcia S.A.”, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed of the undersigned notary on July 10, 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided over by Mr. Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all thirty-one thousand (31,000) shares in registered form are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Decision that henceforth the German version of the articles of incorporation will prevail.

2.- Increase of the share capital by an amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to two million five hundred and thirty-one thousand Euro (EUR 2,531,000.-) by the creation, the issue and the subscription of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, to be entirely paid up by payment in cash.

3.- Subsequent amendment of the first paragraph of Article three of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“**Art. 3. First paragraph.** The corporation capital is fixed at two million five hundred and thirty-one thousand Euro (EUR 2,531,000.-), divided into two million five hundred and thirty-one thousand (2,531,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides that henceforth the German version of the articles of incorporation will prevail.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital by an amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to two million five hundred and thirty-one thousand Euro (EUR 2,531,000.-) by the creation, the issue and the subscription of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each.

The meeting decides to admit to the subscription of the two million five hundred thousand (2,500,000) new shares the sole shareholder Mr. Ömer Kaan Birol Varol, residing at D-40474 Düsseldorf, Curt-Beckmann-Straße 55.

Subscription - Payment

Then Mr Ömer Kaan Birol Varol, prenamed,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declared to subscribe to all the two million five hundred thousand (2,500,000) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article three of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“**Art. 3. First paragraph.** The corporation capital is fixed at two million five hundred and thirty-one thousand Euro (EUR 2,531,000.-), divided into two million five hundred and thirty-one thousand (2,531,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,500.-

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks German states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: S. WOLTER, R. GALIOTTO und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29176. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. September 2015.

Référence de publication: 2015155401/135.

(150171184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

NIH Epsilon Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.356.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société NIH Epsilon Management S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Francis Kessler en date du 28 octobre 2014, a été clôturée par résolutions prises en date du 31 août 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155016/15.

(150170571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

KPI Retail Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.114.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154953/9.

(150170319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

KPI Retail Property 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.788.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154954/9.

(150170320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

La Table de Léon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 17, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.156.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2015154955/13.

(150170451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.299.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Strassen au siège social le 05 juin 2015

Messieurs Dominique Roger et Carel Bal, ayant été réélu par l'assemblée générale statutaire de ce jour pour un terme de six ans, soit jusqu'au 4 juin 2021, le Conseil:

- Décide que Monsieur Dominique Roger, administrateur de la Société, de nationalité belge, né le 12 avril 1964 à Ciney (Belgique), ayant son domicile sis à B-6840 Neufchâteau, 24 rue des Peupliers, continue d'assurer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion. Monsieur Dominique Roger conservera donc son titre d'administrateur-délégué et disposera d'un pouvoir d'action individuel pour l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués.

- Confirme que Monsieur Carel Bal, administrateur de la Société, de nationalité néerlandaise, né le 15 novembre 1954 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son domicile sis à NL-1077 EV Amsterdam, Leonardostraat 10/11, demeure Président du Conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 août 2015.

Pour la société

Dominique Roger

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015155952/23.

(150171720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Lakeward Luxembourg, Société à responsabilité limitée,

(anc. Perseus Immobilien Gesellschaft 12).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 171.618.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154956/10.

(150170097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Faroe Investments Mezzco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.376.388,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.246.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of September,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Parent S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 573,023.- (five hundred seventy-three thousand twenty-three pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 189291 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Emma Heighton, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 11 September 2015,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Mezzco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 30,006,388.- (thirty million six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling), registered with the RCS under number B 195246 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 March 2015, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) on 24 April 2015 under number 1084, which articles of association have been amended for the last time on 28 August 2015, by a deed of the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial* (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 30,006,388 (thirty million six thousand three hundred eighty-eight) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 370,000.- (three hundred seventy thousand pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 30,006,388.- (thirty million six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling) to an amount of GBP 30,376,388.- (thirty million three hundred seventy-six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling) by way of the issuance of 370,000 (three hundred seventy thousand) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- one pound sterling) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 370,000.- (three hundred seventy thousand pounds sterling);

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 370,000.- (three hundred seventy thousand pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 30,006,388.- (thirty million six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling) to an amount of GBP 30,376,388.- (thirty million three hundred seventy-six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling) by way of the issuance of 370,000 (three hundred seventy thousand) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 370,000.- (three hundred seventy thousand pounds sterling).

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 370,000 (three hundred seventy thousand) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 370,000.- (three hundred seventy thousand pounds sterling), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 370,000.- (three hundred seventy thousand pounds sterling) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 30,376,388.- (thirty million three hundred seventy-six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling), represented by 30,376,388 (thirty million three hundred seventy-six thousand three hundred eighty-eight) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300,-).

The amount of GBP 370,000.- (three hundred seventy thousand pounds sterling) corresponds to the amount of EUR 503,656.87 (five hundred three thousand six hundred-fifty-six Euro and eighty-seven cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 14 September 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 573.023,- (cinq cent soixante-treize mille vingt-trois livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 189291 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Emma Heighton, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 30.006.388,- (trente millions six mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195246 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 2 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 24 avril 2015 sous le numéro 1084, les statuts de la société ayant été modifiés pour la dernière fois en date du 28 août 2015, par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 30.006.388 (trente millions six mille trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 370.000,- (trois cent soixante-dix mille livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 30.006.388,- (trente millions six mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling) à un montant de GBP 30.376.388,- (trente millions trois cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling) par voie de création et d'émission de 370.000 (trois cent soixante-dix mille) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 370.000,- (trois cent soixante-dix mille livres sterling);

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 370.000,- (trois cent soixante-dix mille livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 30.006.388,- (trente millions six mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling) à un montant total de GBP 30.376.388,- (trente millions trois cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling), par voie d'émission de 370.000 (trois cent soixante-dix mille) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 370.000,- (trois cent soixante-dix mille livres sterling).

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 370.000 (trois cent soixante-dix mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 370.000,- (trois cent soixante-dix mille livres sterling), qui est alloué entièrement au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 370.000,- (trois cent soixante-dix mille livres sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 30.376.388,- (trente millions trois cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling), représenté par 30.376.388 (trente millions trois cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-).

La somme de GBP 370.000,- (trois cent soixante-dix mille livres sterling) correspond à la somme de EUR 503.656,87 (cinq cent trois mille six cent cinquante-six euros quatre-vingt-sept centimes) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 14 septembre 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20597. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155395/188.

(150171440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Luxembourg Hydro Power, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 156.923.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015154960/11.

(150170029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Luxembourg Investment Company 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.034.

J'ai le regret de donner par la présente ma démission comme administrateur de catégorie B de votre société avec effet au 15 juillet 2015

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Enrique RUIZ.

Référence de publication: 2015154961/10.

(150170025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Luxembourg Investment Company 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.034.

J'ai le regret de donner par la présente ma démission comme administrateur de catégorie B de votre société avec effet au 15 juillet 2015

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Mariana Bárbara DE SÁ MORAIS CARNEIRO VERÍSSIMO DA CUNHA.

Référence de publication: 2015154962/10.

(150170025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

C.H. Robinson Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 141.488.

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 10 août 2015, il a été décidé:

- De reconnaître la démission de Monsieur Bryan Douglas Foe en tant que gérant administratif de la Société, avec effet au 1^{er} septembre 2015; et

- D'approuver la nomination de Monsieur Jeroen Eijnsink, résidant à Steinbergstrasse 24, 6393 St. Ulrich am Pillersee, Autriche, en tant que gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé, à partir du 1^{er} septembre 2015, de:

- José Manuel Rodriguez Ferreiro, gérant technique;

- Christopher Mills, gérant administratif;

- Jeroen Eijnsink, gérant administratif; et

- Wim Feys, gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2015.
Pour C.H. Robinson Luxembourg S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015155988/23.

(150171860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

La Balme SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 30, Millegaessel.

R.C.S. Luxembourg B 69.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154963/10.

(150170533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

La Maison Rose SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 160.628.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154965/10.

(150170670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 7.190.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Madame Roxanne TURK, associée de LANDEWYCK GROUP S.à.r.l. se situe désormais au 2B, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154966/13.

(150170214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Hexavest Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 182.158.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3322 du 31 décembre 2013,
- Statuts modifiés en dernier lieu en date du 13 décembre 2013 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 310 du 4 février 2014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui a été tenue en date du 14 septembre 2015:

- Que le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, étant venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 septembre 2015.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2015155464/21.

(150171153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

TMF Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.728.

—
Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 14 Septembre 2015 les décisions suivantes ont été prises:

Démission de l'administrateur suivant à compter du 31 août 2015:

- Monsieur Johannes Laurens de Zwart, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Nomination des administrateurs suivants à compter du 31 août 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Carl Willy A. Speecke, né le 5 mars 1964 à Kortrijk, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Monsieur Gordon Stuart, administrateur;

- Monsieur Jacob Mudde, administrateur;

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur;

- Monsieur Carl Willy A. Speecke, administrateur.

Pour mentions aux fins de la publications aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

TMF Luxembourg Holding S.A.

Jacob Mudde

Administrateur

Référence de publication: 2015154644/26.

(150169849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Patron Braunschweig Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.613.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155032/10.

(150170174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Patron Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.605.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155035/10.

(150170219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.
